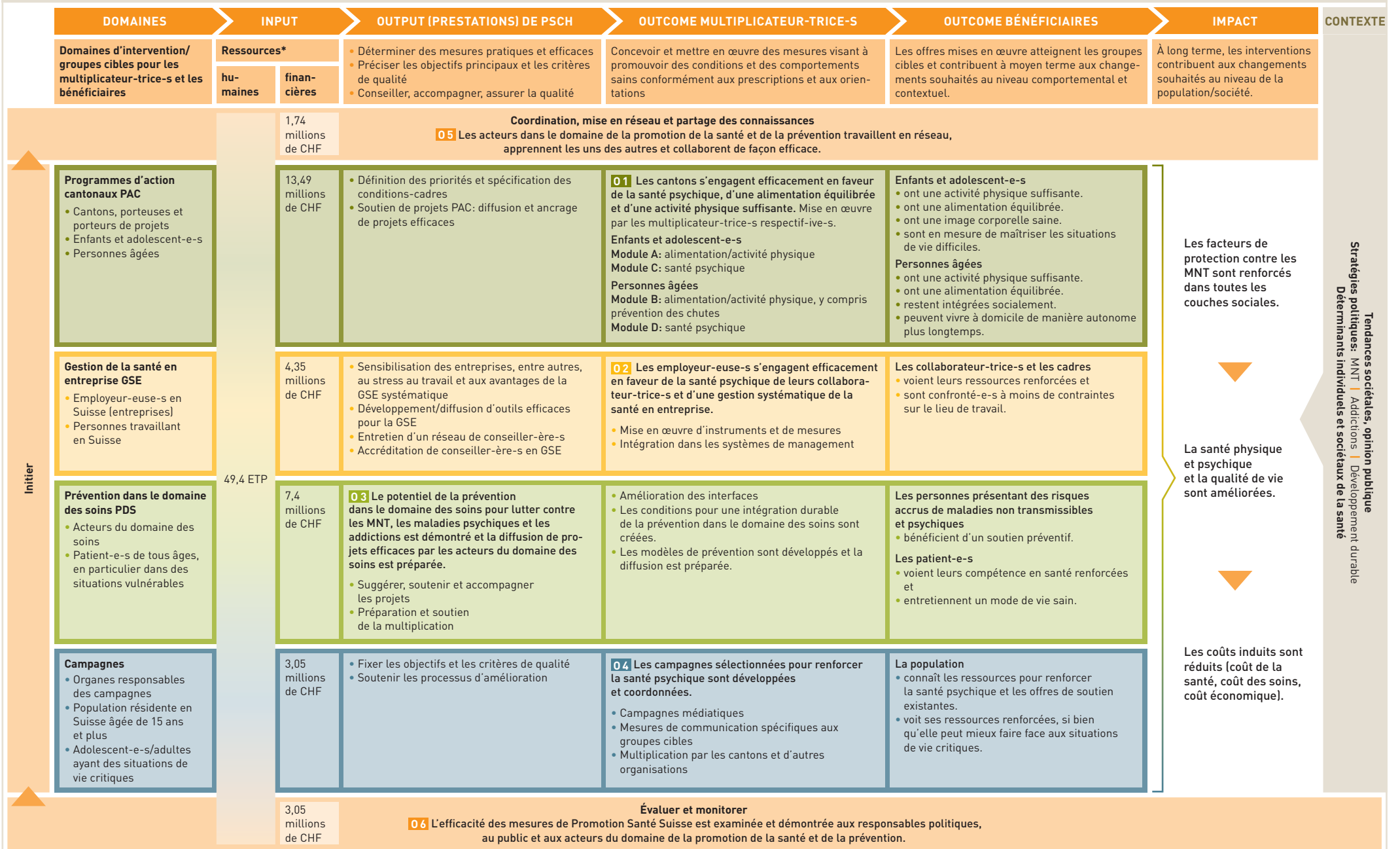


BASES Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (OMS) | Art. 19 et 20 LAMal | Stratégie MNT Suisse | Rapport «La santé psychique en Suisse»
Orientations stratégiques PSCH: Promouvoir les compétences en santé et l'égalité des chances | Coopération et dialogue | Impact à long terme | Développement durable | Numérisation



* En 2019 au début de la période de validité de la stratégie